

---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 216  
(Privé)

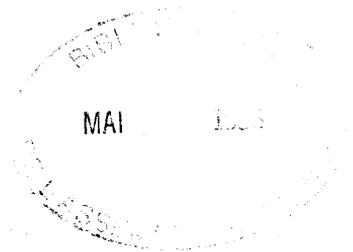
## **Loi concernant la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts**

---

---

**Présentation**

**Présenté par  
M. Robert Therrien  
Député de Bertrand**



---

**Éditeur officiel du Québec  
1996**



# Projet de loi n° 216

(Privé)

## **Loi concernant la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts**

ATTENDU que la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts a intérêt à ce que soit validée une entente concernant la réalisation d'ouvrages d'amenée d'eau;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

**1.** L'entente conclue le 20 septembre 1994 entre la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts et la Station touristique Mont-Saint-Sauveur inc., de même que les acquisitions d'immeubles et les travaux en découlant, ne peuvent être annulés au motif que la Régie n'aurait pas eu le pouvoir de conclure une telle entente.

**2.** La présente loi n'affecte pas une cause pendante le 6 novembre 1995.

**3.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).